

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 54 (1962)
Heft: 5

Artikel: Les syndicalistes anglais et le marché commun
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les syndicalistes anglais et le Marché commun

Les syndicalistes anglais ont donné leur accord de principe à la décision du gouvernement d'entamer des négociations en vue d'une adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun. Mais cette adhésion – ajoutent-ils – ne saurait intervenir qu'en connaissance de cause, c'est-à-dire une fois que les discussions auront montré dans quelles conditions elle pourrait s'effectuer et dans quelle mesure les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne pourraient être sauvegardés.

Cette prise de position du congrès annuel du TUC a permis à près de mille délégués représentant plus de huit millions de travailleurs d'approuver un rapport spécial sur l'unité économique européenne présenté par le Conseil général.

Les intérêts des travailleurs

Après avoir rappelé que, au cours de toutes les discussions qui se sont déroulées ces dernières années sur les possibilités de resserrement de la coopération économique avec l'Europe, le TUC avait toujours soutenu que tout accord susceptible d'intervenir à cet égard serait jugé par les syndicalistes sur la manière dont il affecterait les travailleurs de tous les pays intéressés. Le rapport déclare qu'il n'y a présentement aucune raison de modifier cette attitude.

Il affirme que, au cours des négociations appelées à se dérouler entre la Grande-Bretagne et la Communauté économique européenne, le Conseil général du TUC veillera à ce que la façon de voir des syndicats soit présentée au gouvernement sur tous les points où la défense des intérêts des travailleurs le rendra nécessaire.

Le TUC entend aussi que les intérêts du Commonwealth soient protégés de façon adéquate.

« Le Conseil général – précise le rapport – a toujours soutenu que tout accord portant sur un resserrement de la coopération économique européenne devrait non seulement prévoir la sauvegarde des intérêts des pays du Commonwealth, mais aussi contribuer de façon positive à l'élévation de leur niveau de vie. Il note donc avec satisfaction que le gouvernement a tenu à souligner l'importance qu'il accorde au maintien des liens unissant la Grande-Bretagne aux autres pays du Commonwealth, ainsi qu'à la nécessité de tenir le plus grand compte, au cours des négociations, des intérêts de chacun de ces pays. »

Le rapport met l'accent sur le fait que la coopération économique européenne ne se conçoit que pour autant qu'elle puisse favoriser le plein emploi, la croissance économique et l'élévation du niveau de vie dans les pays intéressés. Préalablement à tout accord, chaque

gouvernement devrait définir ses objectifs en matière de plein emploi et préciser les méthodes par lesquelles il entendrait réaliser et maintenir ce plein emploi.

Mobilité de la main-d'œuvre

L'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun entraînerait inévitablement l'abandon d'une part de sa souveraineté nationale sur le plan économique et social, déclare le rapport. Mais ses rédacteurs font observer qu'aucun accord général ne s'est encore fait – même au sein de la CEE – quant au degré exact de supranationalisme inhérent au Traité de Rome. Pour sa part, le TUC adoptera une manière plutôt pragmatique que théorique d'envisager ce problème, et cherchera à déterminer comment les intérêts des travailleurs se trouveraient affectés de façon pratique par tout accord qui pourrait intervenir, compte tenu des antécédents des divers pays intéressés.

Les dispositions du Traité de Rome relatives à la mobilité de la main-d'œuvre font l'objet d'un commentaire spécial. Notant que la main-d'œuvre pourra se mouvoir librement au sein de la CEE à partir de 1972, le rapport rappelle que le TUC n'est pas opposé au principe du libre mouvement de la main-d'œuvre de pays à pays. Mais il estime que les conditions auxquelles la Grande-Bretagne accueille actuellement les travailleurs des autres pays d'Europe sont satisfaisantes et déclare que le TUC tiendrait, par conséquent, à voir les conceptions européennes en la matière évoluer dans le sens d'un rapprochement avec les Britanniques.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le TUC coopère activement avec les organisations syndicales démocratiques d'Europe et jouit en outre, depuis de nombreuses années, d'un statut consultatif au sein de la CEE et de l'Association européenne de libre-échange, dont la Grande-Bretagne fait partie. Le TUC – déclare le rapport – réclamerait une amélioration des méthodes de consultation au sein du comité économique et social de la CEE si la Grande-Bretagne adhérerait au Marché commun.

Planification de l'économie

Le rapport indique en terminant que, même si les négociations entre la Grande-Bretagne et le Marché commun aboutissaient à un resserrement de la coopération économique en Europe, il serait absurde de croire que la simple signature d'un accord suffirait à amener le plein emploi, la croissance économique ou l'élévation du niveau de vie. « Si la Grande-Bretagne adhère à la Communauté économique européenne, le besoin de planifier notre économie en vue d'une utilisation pleine et efficace de toutes nos ressources deviendra plus impérieux encore qu'à l'heure actuelle. »